

Preavis de un mois (les motifs)

Par jimboangell, le 09/07/2010 à 09:44

Bonjour,

je voulais savoir si une naissance est une prise en compte dans un préavis d'un mois ? Car le probleme aussi que nous avons, est que la maison n'ai pas aux normes de la sécurité, il y a des problèmes de moisissures, d'humidité, effondrement du plafond que le proprietaire ne veut rien faire, cela peut etre pris en compte ou non ?

Nous avons trouver une maison qui est habitable et nos futurs proprietaire ainsi que nous, voulons y habiter rapidement du a ses problèmes cités au dessus. merci beaucoup

Par chris_ldv, le 09/07/2010 à 10:36

Bonjour,

A ma connaissance une naissance est un évènement prévisible plusieurs mois à l'avance ... donc cel a laisse largement le temps de déposer un préavis auprès du bailleur.

Je vous suggère de contacter le propriétaire du logement pour lui proposer un préavis réduit raisonable.

En contrepartie vous devez bien entendu être à jour dans le paiement des loyers et des charges et rendre un logement dans un état proche de celui dans lequel il vous a été confié (pas de dégradations de votre fait).

Un bailleur raisonablement intelligent devrait accepter sans trop de difficulté car même un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès (ceci est valable pour lui comme pour

vous)	
Cordialement,	